

**EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM
du 18 mai 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit du mois de mai à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, Mme MEUNIER Estelle, M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, Mme CLERC Adeline et Mme PATEY Nadège.
Absente excusée : Mme RUE Nadia

Lecture du compte-rendu du 4 mai 2022

Rénovation de la salle polyvalente Salle Marcel MATHY : Lot 8 Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires Option PSE

Après vérification dans le règlement de consultation, les variantes sont interdites, donc il n'est pas possible de retenir la variante du lot 8.

Rénovation de la salle Marcel MATHY : Assurance dommages - ouvrage

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle Marcel MATHY, la commune doit contracter un contrat d'assurance dommages-ouvrage. Plusieurs compagnies d'assurances ont été consultées. Trois d'entre elles ont fait une proposition :

- AXA France IARD : Cotisation provisoire = 8 450.83 € T.T.C. frais et taxes inclus
- TETRIS ASSURANCE : Montant de la prime = 6 587.69 € T.C. frais de gestion inclus
- GROUPAMA = 4 370.00 € T.T.C. frais et taxes inclus

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de retenir la proposition de GROUPAMA Rhône-Alpes-Auvergne

Cotisation provisionnelle (calculée sur le coût total de construction prévisionnel déclaré) :
4 000 € H.T. soit 4 370 € T.T.C.

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2022

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 1er juin 2022

Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire annuel)

Suite à la proposition du Conseil Municipal en date du 16 mars 2022,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 10 mai 2022 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du R.I.F.S.E.E.P. aux agents de la collectivité de BRIENNE,

Le Conseil Municipal décide la mise en place du RIFSEEP à partir du 1^{er} juin 2022.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 1er juin 2022

Mutuelle assurance santé à prix négociés pour les habitants de la commune

AXA propose à la commune une offre commerciale « Assurance Santé » à des prix négociés (tarif de groupe pour les habitants de la commune). L'offre comprend trois niveaux de garantie pour s'adapter à toutes les situations. Les seniors et les travailleurs non salariés bénéficient d'une réduction de 25% sur les cotisations.

En acceptant cette proposition, la commune n'engage aucun investissement financier.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Bureau de vote pour les élections législatives

Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains.
Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Acquisition d'une sono :

Dans le cadre de notre projet d'acquisition d'une sono mobile, l'entreprise Christophe GRAVALLON a mis à notre disposition, depuis plusieurs semaines, un modèle qui correspond à notre demande :

XPE XETA SOUND Réf. : 62024

Prix : 280 € H.T. d'occasion au lieu de 360 € H.T.

Le Conseil Municipal décide l'achat de ce modèle.

Décision modificative

Monsieur le Maire expose qu'il y a une différence de 1 euro entre les prévisions des opérations d'amortissements prévues en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement. Ces prévisions devant être équilibrées, il convient d'ouvrir un crédit supplémentaire d'un euro au compte 6811 en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le transfert de crédits du compte 6068 au compte 6811.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 1er juin 2022

Questions diverses :

Rénovation salle : Réunion avec les entreprises le 11 mai

- Désamiantage semaine 26 du 27 juin au 1er juillet 2022
- Maçon, électricien et chauffagiste, fin juin pour démolition.
- Début des travaux en septembre

Bilan du rendez-vous avec monsieur DORME Raphaël, Conseiller aux Décideurs Locaux :

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la présentation faite par Monsieur DORME.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal COUCHOUX

